

Conseil Municipal de Javrezac

Séance du 20 juin 2016

Présents :

Pascale Belle, Gérard Joubert, Michel Autret, Bernard Sanfourche, Céline Garry, Gérard Langlet, Régine Bossu.

Christine Quindry

Pouvoirs :

- Valérie Mespouledé donne pouvoir à Gérard Joubert
- Céline Rayer donne pouvoir à Pascale Belle.
- Guy Leclercq donne pouvoir à Michel Autret

Intervention de Marion Babinot

Marion est venue solliciter notre accord afin de mettre en place à côté de sa boutique et dès le 08 juillet un marché de producteurs et artisans tout les 15 jours. Un noyau de 5 à 6 producteurs qui proposeraient à la vente : safran et cognac, chocolats et biscuits, plats cuisinés, cosmétiques naturels, alimentation animale, kiwis, divers produits de maraîchers, viande d'un élevage porcin...

En parallèle, le collectif des filles des charentes, dont fait partie Marion, propose une ballade contée le 19 juillet à partir du vignoble de Roumillac avec visite de la distillerie et dégustation de divers produits locaux.

Le conseil municipal donne son approbation.

Travaux et bâtiments

- Sdf et ateliers municipaux : La commission nouvellement créée, va procéder à l'ouverture des plis pour les appels d'offres. Une délibération sera prise par la suite.
- Vestiaires et club house : une solution se profile ; l'achat de structures algéko. Un bloc vestiaire de 4 modules de 18m² chacun pour une enveloppe de 39 600 euros. Un bloc club house de 4 modules, soit 72m² pour une enveloppe de 48 000 euros. L'installation en priorité des vestiaires est pour le moment privilégiée ; si l'achat se concrétise, les locaux pourraient être mis en place dès septembre ou octobre.
- La société colas va intervenir sur la route au niveau des cognacs Ferrand ; une déviation sera organisée le temps des travaux d'enfouissement.
- Suite à un cambriolage au club de tennis, il va falloir envisager de sécuriser le site via l'installation d'alarmes.
- Le SDEG va poser 7 prises pour les éclairages de Noël ; l'intervention coûtera environ 1 000 euros.
- Une panne turbo sur le camion des services municipaux engendrera une réparation de 1000 euros selon le garage choisi.

Commission finance :

Fin juin la municipalité aura réalisé 33% de son budget.

Nouvelle agglomération :

Actuellement il existe 49 syndicats d'assainissement sur le futur territoire. Il nous est demandé de choisir pour ou contre une fusion des syndicats. A l'unanimité le conseil vote contre, ainsi la compétence sera prise par la nouvelle agglomération.

Photocopieurs :

Une société de copieurs (intervenant auprès de plusieurs mairies du secteur) se propose de racheter les copieurs de la mairie et de l'école, d'en fournir de nouveaux, maintenance comprise. Nous passerions ainsi d'une dépense de 867 euros par trimestre à 681 euros soit une économie d'environ 900 euros par an.

Avenir de l'école :

- Nous n'avons aucuns éléments sur les effectifs de la rentrée de la part de la direction de l'école. Nous savons que 5 radiations ont été enregistrées au courant de l'année, que 8 CM2 s'en vont, les maires des communes voisines m'ont fait part que de nombreuses demande d'inscription dans les écoles du territoire ont été déposée par les familles des enfants actuellement à Javrezac. Les 2 enseignantes ont demandé leur mutation. Le poste d'enseignant n'est pas fermé, mais gelé, ce qui veut dire que si suffisamment d'enfants sont inscrits à la prochaine rentrée (une quinzaine) une classe sera maintenue. La priorité du poste est donnée aux enseignantes qui officient actuellement, sinon un enseignant brigadier sera nommé.
- Les 3 employées affectées à l'école vont devoir être reclassées à d'autres missions : Mme Deneuvic passerait à plein temps sur l'administratif, Mme Couturier passerait aux espaces verts et à diverses autres taches (sdf, ménage...), quant à Mme Gaborit (26h/semaine) nous y réfléchissons encore.
- Le sïvu sera lui directement impacté ; puisque nous ne pourrons plus commander de repas scolaires notre maintien dans le conseil d'administration et notre participation financière à cette structure posent questionnement. Un courrier de demande d'avis a été adressé à la sous-préfecture
- Les bâtiments qui ont été l'objet de lourds investissements ces dernières années doivent continuer d'apporter des services à la population. Des pistes de réflexion sont en cours pour les faire vivre (le maire de cognac a besoin de locaux, une association d'assistantes maternelles aussi, locations, projets propres à la commune....)

La séance est levée à 20h30.